

Agadir: Interdiction de récolte et de commercialisation des coquillages bivalves issus de la zone Douira-Sidi R'bat

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-03-2011 11:41:38

Le département de la Pêche maritime a décidé d'interdire la récolte et la commercialisation de tous les coquillages bivalves issus de la zone conchylicole Douira-Sidi R'bat de la région d'Agadir, et ce jusqu'à épuration totale du milieu.

Les résultats d'analyses effectuées par l'Institut national de recherche halieutique (INRH) au niveau de la zone conchylicole Douira-Sidi R'bat (région d'Agadir) "dénotent la présence de biotoxines marines dans les coquillages à des teneurs anormales", indique le département de la Pêche maritime dans un communiqué parvenu vendredi à la MAP.

En conséquence, le département recommande "aux consommateurs de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels)".

Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique, avertit le communiqué.

MAP